

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	5
Artikel:	Les instituteurs catholiques et la leçon de catéchisme
Autor:	Dévaud, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

daires une préparation plus directe et plus pratique à leur enseignement, au lieu de se borner à l'étude trop spécialisée de questions scientifiques d'importance souvent très minime. On renvoya à plus mûr examen les questions de savoir jusqu'à quel point l'Université doit préparer les maîtres d'enseignement secondaire et dans quelle mesure les grades universitaires leur sont nécessaires.

Le second travail, qui s'occupa d'une question toujours importante de l'enseignement, *les devoirs à domicile*, fut traité d'une manière très judicieuse et très pondérée par M. Duchosal, Directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève. Voici les principales thèses qui résument la conférence et qui furent adoptées par l'assemblée :

1^o Dans l'état actuel des programmes et des études, les devoirs scolaires faits à domicile par les élèves forment un précieux complément du travail accompli en classe s'ils sont donnés par le maître à dose raisonnable. Ils perdent de leur valeur s'ils sont trop considérables.

2^o Il est bon que les maîtres d'une même classe se réunissent parfois pour examiner en commun quels devoirs ils exigent des élèves.

3^o Les devoirs à domicile doivent être donnés de telle sorte que l'élève n'ait pas à travailler le dimanche, et qu'il soit libre, en outre, au moins l'après-midi d'un jour de la semaine.

4^o Il est désirable que les exigences des études ne soient pas telles qu'elles empêchent l'adolescent de bénéficier de l'heureuse influence de la vie de famille.

5^o Le surmenage, lorsqu'il existe, provient plus souvent des méthodes de certains maîtres, de leurs prétentions excessives, d'enseignements extra-scolaires trop lourds ajoutés par les parents, d'un amour-propre exagéré des élèves, que des exigences mêmes des programmes.

Dans la discussion très intéressante qui suivit, les délégués du Collège appuyèrent vivement un de nos confrères catholiques, M. Delaloye, directeur du Collège de Sion, pour rejeter l'idée ultra-moderne d'un professeur de Genève, qui préconisait l'abolition totale des devoirs à domicile et en particulier des devoirs écrits.

Et. ROSEL, *préf.*



Les instituteurs catholiques et la leçon de catéchisme

Pour le catholique, l'éducation religieuse dans la famille et à l'école est une exigence vitale. La neutralité scolaire a été condamnée vigoureusement par Léon XIII (*Guide*, §§ 24-26). L'instituteur ne peut donc demeurer indifférent, inactif, dans le perfectionnement religieux de l'enfant. Sans doute, le prêtre, de par son caractère et sa mission, en est le principal agent. Mais à côté de lui, avant lui, le devoir

d'élever chrétiennement les enfants incombe aux parents. L'instituteur, remplaçant des parents (*Guide*, §§ 16,19), hérite ce devoir aussi.

Toute l'éducation scolaire bénéficie de l'instruction religieuse qu'on y donne. La religion propose à l'éducation son but dernier et nécessaire : munir l'enfant de tout ce dont l'homme a besoin pour atteindre sa destinée ; or, cette destinée se trouve définie dans la première question du catéchisme, et ne se trouve que là. Le maître, comme chacun de ses enfants, est ainsi nanti, dès la leçon initiale de religion, du principe directeur de toute l'activité scolaire et vitale.

Toute l'éducation morale et sociale en particulier, toute l'orientation de la conduite, se fonde sur le devoir religieux ; celui-ci se présente concret à l'élève, presse sa conscience, élève ses aspirations, provoque des efforts journaliers vers le mieux, inspire par conséquent toute la discipline, la vraie, celle qui part de l'intérieur, du sanctuaire intime de l'âme, valable toujours, que l'instituteur soit présent ou non, et pour les plus petits déjà. Certes l'éducation morale n'est pas obtenue d'un coup, sous l'influence d'une leçon religieuse. Mais celle-ci agit dès le premier jour, si on la sait donner.

L'autorité du maître en est consacrée ; elle lui permet de pénétrer très avant dans l'âme enfantine, d'agir sur des ressorts intimes et puissants, de proposer efficacement des conseils de conduite précis, qui seront écoutés. Enseignant la science de Dieu, il se présente devant son jeune auditoire comme messager du Vrai, du Bien infini, de Dieu. Toute son action s'en ressent ; et les autres branches, au contact d'une leçon de religion, sont comme sanctifiées, relevées, idéalisées.

Par ailleurs, l'instituteur catholique se doit de sentir sa redoutable responsabilité. Au sortir des classes, la très grande majorité des adolescents n'entendra plus d'autre instruction religieuse organisée et systématique. Les sermons dominicaux ne peuvent suppléer à l'insuffisance de la formation doctrinale scolaire. Le catéchisme, dans la généralité des cas, est et demeure le fondement de la vie chrétienne et du salut. Les âmes fraîches et pures sont très avides de cet enseignement, quand on sait le présenter ; les germes des vertus surnaturelles poussent et fructifient vite quand on sait les cultiver. Que le maître se rende compte qu'il tient dans sa main, pour une part considérable, l'avenir non seulement temporel, mais éternel, de toute une génération. Ne se sauve-t-il pas lui-même et ne se fait-il pas à lui-même sa vie éternelle en y préparant ses écoliers ? Il sera récompensé, parmi ceux que le Christ appelle les « bénis du Père », dans la mesure où il se sera sacrifié à sa tâche d'enseignement et de formation pour les munir, avant de les laisser à eux-mêmes et à la vie, d'une instruction solide et d'habitudes chrétiennes vivantes. A quoi peuvent servir des examens brillants, des positions lucratives, si, en fin de compte, par notre faute à nous, qui n'avons

pas su regarder au delà et les préparer à leur unique destinée et bonheur, les jeunes hommes viennent à perdre leur âme ?

L'Encyclique *Acerbo nimis* de Pie X sur l'*Enseignement de la Doctrine chrétienne* contient ces mots redoutables : « Si d'une terre qui n'a pas reçu de semence, il est vain d'attendre une moisson, comment espérer de bonnes générations, si celles-ci n'ont pas été instruites, au moment nécessaire, de la doctrine chrétienne ? Nous avons le droit de conclure, puisque la foi languit de nos jours au point que, chez beaucoup, elle est presque morte, que la charge de l'enseignement catéchistique est remplie avec négligence ou totalement omise. » Ces objurgations s'adressent sans doute d'abord au clergé du monde entier, mais aussi à ceux qui, de par leur charge et leur état, ont assumé *ipso facto* l'obligation de collaborer avec le prêtre, de communiquer la science indispensable pour la vie de la terre et de l'éternité.

E. DÉVAUD.

A propos de psychologie expérimentale

L'école a pour but non pas seulement la transmission des biens idéaux à la génération nouvelle, mais aussi d'éveiller de vigoureuses personnalités, de former des caractères. L'enseignement qui ne viserait qu'à verser dans la mémoire des notions toutes faites n'éveillerait pas les esprits et les consciences. Le jeune instituteur, pénétré de son grave devoir d'éducateur, doit poursuivre son perfectionnement et introduire dans son enseignement des méthodes nouvelles. Il doit s'efforcer de substituer aux méthodes passives, les méthodes actives. Son rôle consiste surtout à développer les énergies naturelles de l'enfant, à faire de lui un esprit actif, une conscience droite et un caractère trempé. La vraie éducation, dit un auteur, est beaucoup plus une discipline morale qu'un enseignement.

L'essentiel n'est donc pas de gaver la mémoire de l'élève de notions reçues passivement, mais de l'amener à faire attention, à observer, à réfléchir, à trouver. Le reste est de peu d'importance. Faire trouver, c'est tout le secret d'un bon enseignement.

La psychologie constitue la base sur laquelle doit s'appuyer tout le travail éducatif s'il veut atteindre ce but. La psychologie, dit Habrich, nous fournit les points de contact, auxquels doit se rattacher la transmission des biens idéaux, pour qu'ils deviennent la propriété intellectuelle des élèves. De là, la nécessité, pour le maître, de connaître la psychologie. Il pourra avec cette connaissance, selon le mot de Bacon, « obéir à la nature humaine ». Nul ne peut être vraiment éducateur s'il n'est psychologue.

L'instituteur doit être un esprit vivant, curieux et souple. En préparant sa leçon, il doit considérer subjectivement l'esprit de